

Règlement du concours de photographies **‘Au bord de l’eau’**

Cet appel s’inscrit dans le cadre de La Fête de la Science et des Arts 2024, dont le thème est **‘Eaux-Océan’** et qui se déroulera du 10 au 13 octobre à la Salle A Noste de Soustons.

Article 1 : L’appel à photographies est ouvert à tous les amateurs qui le souhaitent.
La participation est gratuite.

Article 2 : Les photographies ‘Au bord de l’eau’ porteront sur les milieux urbains ou naturels humides, eau douce ou océan, sur le territoire de la communauté de communes MACS Marenne Adour Côte Sud.

Article 3 : L’ambition de ces photographies est de faire découvrir aux habitants et visiteurs de notre territoire la présence et l’importance de l’eau pour nous.

Article 4 : Les photographies cibleront les lieux où l’on regarde l’eau. Ces endroits frais et sauvages, libres ou occupés, traditionnels ou nouveaux, qui témoignent du bonheur présent, d’une histoire passée, du voyage de l’eau des fontaines vers l’océan,

Article 5 : Chaque auteur peut présenter 1 ou 2 photographies.
Les photographies seront en format numérique et envoyées avant le 30 septembre à :
cie.sciencesarts.concoursphoto@gmail.com

Article 6 : Chaque photographie sera accompagnée des : nom, prénom, adresse mail, tél portable, âge si moins de 18 ans (autorisation parentale obligatoire), ainsi qu’un titre évocateur et le nom de la commune où la photographie a été prise.

Article 7 : La Compagnie des Sciences et des Arts ne pourra pas être tenue responsable des dommages causés lors de la prise de vue ni de toute violation de droit d’image ou de droit de propriété.

Article 8 : Les photographies seront exposées par nos soins en format 15x20 paysage ou portrait, Salle A Noste à Soustons lors de la Fête de la Science et des Arts ‘Eaux-Océan’ du 10 au 13 octobre 2024. Elles seront projetées à la Médiathèque de Soustons et à la salle A Noste.

Article 9 : La Compagnie des Science et des Arts n’exposera pas de photographies qui portent atteinte aux personnes, ni de photographies ayant des fins publicitaires,

Article 10 : Les photographies seront rendues anonymes par nos soins, avec chacune un numéro.

Article 11 : Les plus belles photographies ‘au bord de l’eau’ seront primées :
Par un prix du public : les visiteurs de l’exposition pourront voter pour leurs 2 photographies préférées. Les visiteurs pourront voter aux heures d’exposition jusqu’au dimanche 15h.
Par un prix du jury décerné à 2 photographies par deux photographes, Max Loubère et Frank Mage

Article 12 : Le jury professionnel utilisera 4 critères :
valorisation du patrimoine de MACS, singularité du lieu, originalité, esthétique.
Il accordera une moindre importance à l’aspect technique de la photographie afin de ne pas privilégier les participants disposant d’un matériel plus performant.

Article 13 : Les photographies "les plus belles photographies au bord de l'eau" 2 sur 2 pages
seront révélées lors de la clôture de l'exposition le dimanche 13 octobre à 17h.

Article 14 Parmi les prix : une nuit aux hébergements "Nature et bien être" parmi les arbres
(pour 2 personnes), un atelier de 2h de "modelage d'argile à l'aveugle" (les 2 à Soustons)

Article 15 : Les 4 photographies primées seront exposées en "grand format" à la Médiathèque de
Soustons

Article 16 Les photographies seront à récupérer le dimanche 13 octobre après 18h

Le présent règlement est déposé à l'Office de Tourisme de Soustons
et sera sur le facebook La Compagnie des Sciences et des Arts